

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2025
LISTE DES DELIBERATIONS**

Date de convocation : 4 septembre 2025 Élus en exercice : 14 Élus présents : 10 Procurations : 2 Nombre de votants : 12 Quorum atteint	L'an deux mil vingt-cinq, le 10 septembre à 19h, le Conseil municipal de la Commune de SAINT HONORE LES BAINS, légalement convoqué, s'est réuni salle Simone RIGNAULT, en séance ordinaire, sous la présidence de M. BOURLON Didier, Maire. Étaient présents : MM. BOURLON Didier, MALLET Véronique, LAMALLE Jean-Jacques, LAFFARGUE Patricia, LUNEAU Nicolas, DEVOUARD Chantal, CHAMPAGNAT Stéphanie, HUGUET Fabien, ANTOINE Agnès. Étaient excusés : M. FAURE Patrick (donnant pouvoir à Mme DEVOUARD Chantal), M. MATHIEU Raymond (donnant pouvoir à M. BOURLON Didier), M. LAURENT Julien, M. STROES Maarten, Mme CHARTIER Marion.
Secrétaire de séance : Madame DEVOUARD Chantal	

La séance du Conseil municipal est ouverte à 19h05 par Monsieur le Maire.

Procès-Verbal du Conseil municipal du 16 juillet 2025

Vote : Adoption, à l'unanimité.

Délibération n°01 : Ameublement de la médiathèque municipale

Vote : Approbation, à l'unanimité.

Délibération n°02 : Equipement en matériel informatique et multimédia de la médiathèque municipale

Vote : Approbation, à l'unanimité.

Délibération n°03 : Equipement en matériel de lutte contre les incendies de la médiathèque municipale

Vote : Approbation, à l'unanimité.

Délibération n°04 : Incorporation d'un bien sans maître au domaine public

Vote : Approbation, à l'unanimité.

Délibération n°05 : Convention pour l'installation d'une signalétique patrimoniale

Vote : Approbation, à l'unanimité.

Délibération n°06 : Décisions Modificatives de Crédits en section Investissement

Vote : Approbation, à l'unanimité.

DIA :

DIA n°17/2025

Bâti et terrain situés 21 rue Charleuf

Parcelle AE n°125 pour une superficie totale de 382 m²

DIA n°18/2025

Bâti et terrain situés 14 avenue Eugène Collin

Parcelle AD n°81 pour une superficie totale de 783 m²

DIA n°19/2025

Terrain situé rue de l'Hâte

Parcelle AB n°142 pour une superficie totale de 4 250 m²

Questions diverses :

-Taxe foncière : Monsieur le Maire rappelle que dans les avis d'imposition, les Finances publiques indiquent uniquement la mention « Commune » avec un taux à 34,82%. Or, la Commune ne perçoit que 10,92% et le Département 23,90%.

-Chantiers d'insertion de la Communauté de commune Bazois Loire Morvan : Monsieur le Maire remercie les élus ainsi que le personnel des chantiers d'insertions de la Communauté de communes pour l'aide apportée suite à la tempête du 26 août dernier.

